

PM40000400

- Maître-autel :  
Bois sculpté, peint et doré.  
Emplacement : chœur.  
1856

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Landes, M. le Maire d'ARTHEZ D'ARMAGNAC, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Landes.

MONT-de-MARSAN, le 17 DEC. 2001

Le Préfet

Le Secrétaire Général

Jean-Paul OSLET



Pour emploi  
Le Chef de P

MU

Mario-Lino KERRICOU